

Norme harmonisée

Codification et identification visuelle de la mobilité

Afin d'harmoniser la codification et l'identification des usagers du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest, nous avons opté pour des aimants ayant la forme d'un casque de pompier à installer. Ceux-ci sont de trois couleurs différentes, soit rouge (alité), jaune (semi-autonome) et vert (autonome). L'objectif de cette codification et identification visuelle est de pouvoir discriminer rapidement la priorité d'évacuation d'urgence.

Ainsi dans un premier temps, il prévaut aux intervenants de classer l'état de mobilité de l'utilisateur et de le noter à son dossier ainsi que sur sa fiche d'inscription.

De plus, cette classification doit être mise à jour régulièrement dès qu'un changement se produit dans l'évolution de l'état de santé de l'utilisateur suivant cette grille :

Terminologie	Alité	Semi-Autonome	Autonome
Description	Usager n'ayant pas les capacités physiques ou mentales pour évacuer de lui-même et nécessitant du personnel pour l'évacuer. Besoin de déplacement à deux employés minimum.	Usager n'ayant pas les capacités adéquates pour évacuer seul, mais habileté à se mouvoir avec une aide technique ou l'aide d'une personne. Doit être accompagné ou se déplacer avec une aide technique.	Usager qui peut comprendre une directive d'évacuation et se déplacer seul. Usager qui est en mesure de se rendre seul de l'autre côté de la porte coupe-feu. L'utilisateur doit être apte à comprendre la consigne et être en mesure physiquement de l'appliquer. Usager n'ayant pas besoin d'accompagnement.
Casque de pompier	Rouge	Jaune	Vert

Il revient aux équipes de s'assurer que le niveau de mobilité identifié par les aimants ayant la forme d'un casque de pompier soit à jour afin d'établir les priorités d'évacuation.

Seuls les casques de pompier aimantés doivent être visibles, c'est pourquoi toute autre identification visuelle qui a pu être installée auparavant doit être retirée.

Spécifications quant à l'installation des aimants « casque de pompier » :

- Sur le coin supérieur du cadre de porte de la chambre, du même côté que la poignée ;
- 1 aimant par lit occupé ;
- Si 2 lits sont occupés dans une même chambre, les aimants doivent être installés côte à côte. L'aimant de gauche identifiant le lit 1 et l'aimant à droite identifiant le lit 2 ;
- Lors d'un départ d'un usager, retirer, laver, désinfecter et conserver l'aimant. Les aimants sont réutilisables.

Pour toute question relative à l'harmonisation de la codification ou de l'identification visuelle de la mobilité des résidents ou si vous souhaitez obtenir des aimants supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec nous par courriel (musc.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca).

Norme harmonisée
Version du 13 octobre 2022

Codification et identification visuelle de la mobilité



**MESURES D'URGENCE
ET SÉCURITÉ CIVILE**

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest
Québec